

-Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes-

| | | |
|---|---|---|
| <p>Agréé par le Ministère de l'Agriculture Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique Fondé pour favoriser l'amélioration du Bouvier des Flandres de race pure</p> |  | <p>Siège social: M Jean-François Kranklader la Ferrandière, 54, route de saint Maurice 73240, Gresin Tel 0476317967 Jean-francois.kranklader@orange.fr</p> |
|---|---|---|

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2017

Le 23 septembre 2017 à 19h05, les membres de l'Association « Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes » se sont réunis dans la Salle du Coq de l'Hôtel de ville, Rue du Coq, à la Souterraine, 23300, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents, en leur nom propre. Il y avait 19 présents sur les 184 membres autorisés à voter.

L'assemblée était présidée par M Jean-François KRANKLADER, président de l'Association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Annie-Paule LOMBARDI, secrétaire de l'Association et de Mme Françoise LEROUX, trésorière de l'Association.

Les autres membres du Comité présents à l'Assemblée Générale étaient Mesdames Michèle GAULIER, Christiane LAGNIE, Michèle SERPAGGI, Messieurs Gérard CACHEUX et Bernard LAGNIE.

Le président après avoir souhaité la bienvenue aux participants et les avoir remerciés de leur présence, rappelle que la séance se déroulera de la façon portée à leur connaissance dans la lettre de convocation c'est-à-dire :

- Rapport moral du Président
- Compte rendu d'activités de la secrétaire
- Compte rendu d'activités des Commissions
- Compte rendu financier de la trésorière pour l'exercice 2016, à approuver et budget prévisionnel 2017 à approuver
- Questions diverses.

Personne n'ayant rien à ajouter à ce préambule, il propose d'entamer les débats avec le compte rendu d'activités de la secrétaire qui lit son rapport après avoir remercié le président et souhaité la bienvenue aux participants.

« Je vais évoquer maintenant le 2^{ème} point de l'ordre du jour à savoir les activités de notre club au cours de l'année 2016.

Je commencerai par l'exposition du Championnat organisé par la SCC. Il a eu lieu à Metz le 5 juin 2016. 6 bouviers des Ardennes et 16 bouviers des Flandres ont été jugés par M Morbelli. Tout s'est très bien passé.

Notre Nationale d'Élevage, la 56^{ème}, a eu lieu ici même les 24 et 25 septembre 2016. 6 bouviers des Ardennes et 60 bouviers des Flandres étaient inscrits au catalogue. M Reguer jugeait les mâles et M Henry, juge belge, les femelles.

Il y avait 1 assesseur, M Hermans, juge qualifié dans le premier groupe et un stagiaire, M Koenig, Suisse, candidat juge pour tout le groupe FCI 1.

2 bouviers ont réussi le CANT jugé par M Vadakarm,

1 le TAN

6 le Test de caractère

1 le CSAU

Je ne m'étends pas plus sur ces résultats, les responsables de la Commission Utilisation vous donneront des informations chiffrées sur les épreuves d'utilisation qui se sont déroulées au cours de cette année 2016.

En ce qui concerne les expositions organisées par les Sociétés Territoriales, sous l'égide de la SCC, nous avons tenu en 2016 :

1 spéciale de race à Valence le 5 mars 2016 au cours de laquelle 11 bouviers des Flandres ont été jugés par M Thévenon

Une, à la Rochelle le 19 juin 2016. M Giannone y a jugé 10 bouviers des Flandres

Une à Compiègne, le 4 septembre. M Giannone n'a jugé qu'un seul bouvier des Flandres.

C'est toujours la même constatation qui est faite : les expositions qu'elles soient spéciales de race ou non, n'attirent que très peu de participants. Pour cela nous avons demandé en 2015 aux délégués d'être plus actifs et de proposer des rassemblements ou des Régionales d'élevage dans le but d'attirer plus de monde.

Cette demande n'a pas été suivie d'effets puisque seules 2 Régionales d'élevage ont été organisées :

- Une le 15 mai 2016 à Aix-en-Provence par les délégations PACA et Rhône Alpes Auvergne. Elle a réuni 21 bouviers des Flandres qui ont été jugés par Mme Gigot Barais.

Une soixantaine de personnes, propriétaires et non propriétaires ont partagé l'apéritif et le repas préparés par les délégués.

- Une autre le 22 mai 2016 à Landujan par le délégué du Calvados et de l'Orne et la déléguée d'Ile et Vilaine. Un CANT y était organisé, 4 bouviers l'ont obtenu.

Je ne peux rien dire de plus sur cette régionale n'ayant eu aucun retour.

J'ouvre donc une fois de plus une petite parenthèse. Pour toutes les manifestations impliquant des bouviers, nous souhaiterions vivement qu'un texte relatant la journée, avec si possible quelques photos, nous parvienne pour une parution sur notre site.

A propos de notre site, l'année 2016 a vu un changement de webmaster. M Vizzari ayant un surcroît de travail nous a fait savoir qu'il ne pouvait plus s'occuper de sa maintenance. Corinne Jessin a repris la gestion du site et une page Facebook a été créée.

De plus, les adhérents étant très attachés à la parution d'un bulletin, le Comité a accepté la proposition de Mme Georges, déléguée d'Ile et Vilaine, de s'occuper de sa parution. Un premier bulletin est sorti en novembre 2016 avec les résultats de la NE.

En février 2016, le Salon de l'Agriculture a permis une fois de plus de faire découvrir les qualités des Bouviers des Flandres et des Ardennes aux visiteurs grâce à la participation de 3 de nos adhérents.

Bravo à Gabin de la Plaine des Flandres appartenant à M Luc Clémence qui s'est classé 2^{ème} meilleurs CACS mâles.

Passons maintenant aux points les plus importants traités par le Comité au cours des 4 réunions qu'il a tenues.

Le Comité avait décidé que seuls les adhérents pouvaient demander une cotation pour leur chien. Vu le nombre de confirmations (46 pour l'année 2016) et la faible demande de cotation (des chiffres plus complets vont vous être donnés par la Responsable Elevage), nous avons décidé qu'adhérents et non adhérents pouvaient demander une cotation.

Une autre mesure concerne les tests ADN.

Il avait été décidé que les tests ADN seraient obligatoires dès la confirmation. Mais le format juridique actuel des confirmations ne permettant pas de rajouter des mesures autres que celles établies, cette demande n'était pas recevable par la SCC. Par contre elle sera inscrite dans le cadre de la grille de sélection à partir de la cotation 2.

Le chien devra aussi être indemne de tare oculaire à partir de cette cotation.

Une nouvelle grille de cotation en ce qui concerne le Bouvier des Flandres a été transmise à la SCC en novembre 2016 pour validation par la Commission d'Elevage de la SCC. Nous n'avons toujours pas de réponse.

Autres changements :

- Le degré de dysplasie C est de nouveau accepté pour l'homologation du titre de Champion de France de conformité au standard
- Le chien devra aussi être indemne de tare oculaire.
- Le test complémentaire qui était une condition demandée après l'obtention du CACS de la Nationale d'Elevage ou du Championnat de France, si le chien n'était pas détenteur d'un titre de travail, est désormais ouvert à tous les bouviers avant le CACS s'il possède, un test de caractère et une licence de mordant.
- Le TAN se passe désormais sans limite d'âge
- Afin qu'il y ait plus de chiens inscrits au CANT, nous avons demandé une dérogation pour passer l'âge limite de 18 à 24 voire 30 mois. Notre demande a été transmise par le Président de la SCC à la Commission Troupeau. Nous attendons une réponse.
- Enfin une nouveauté a été décidée pour la Nationale. Une classe compétition a été créée afin que les chiens qui participent au concours en ring puissent participer à l'exposition.

Toutefois les faits le plus marquants de cette année 2016 ont été :

- La réécriture des statuts et du règlement Intérieur de notre Association. Vous les avez acceptés à l'AG l'année dernière, la SCC aussi. Notre Association porte désormais le nom de Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes. CFBFA.
- Le projet d'un nouveau découpage des délégations en conformité avec le nouveau découpage administratif de la France.

Afin de compléter ce compte rendu d'activités, je passe la parole aux responsables des Commissions.

Merci de votre attention. Bonne continuation à tous. »

Christiane Lagnié, responsable de la commission élevage prend la parole et donne les chiffres les plus importants de cette année 2016.

« Il y a eu 33 naissances bouviers des Flandres déclarées à la SCC en janvier 33 - 18 en février - 23 en mars - 14 en avril - 21 en mai - 20 en juin - 19 en juillet - 23 en août - 42 en septembre - 28 en octobre - 26 en novembre et 26 en décembre, ce qui fait 267 naissances bouviers des Flandres.

En ce qui concerne les bouviers des Ardennes, il y a eu 7 naissances en juin et 14 en octobre, soit 21 naissances pour l'année 2016.

42 naissances ont été déclarées au club soit :

16 naissances du Clos de la Lurette,

1 naissance des Argeiras,

8 du Bain du Roy,

6 de la Saulaie Maraîche

11 sans affixe (M Deretz)

En ce qui concerne les cotations, 6 chiens ont été cotés 4. Il s'agit de

Jator de la Roselière du Meerstraten

Jasper de la Roselière du Meerstraten

Just Dark Angelson du Clos de la Lurette

Julian Xoxo du Clos de la Lurette

Jaymie Lee Gold du Clos de la Lurette

Hertz de la Saulaie Maraîche

A l'issue de ce rapport, le Président reprend la parole et fait lecture du rapport moral, au cours duquel les éléments suivants ont été avancés :

– Redéfinition des critères obligatoires pour l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard, à savoir Le degré de dysplasie C est de nouveau accepté pour l'homologation du titre de Champion de France de conformité au standard

Le chien devra être indemne de tare oculaire.

– Mise à jour de la grille de sélection du Bouvier des Flandres en tenant compte des inflexions demandées par la Société Centrale Canine pour que cette grille soit homologuée par sa Commission d'élevage et son Comité. Il en va de même pour la grille de cotation des Bouviers des Ardennes.

– Activation d'une page Facebook destinée à donner des résultats rapides sur les activités du club, des photos d'expositions etc....

– Réduction importante des coûts concernant la parution du bulletin papier.

– Réduction de moitié du déficit entraîné par la Nationale d'Elevage grâce à un équilibre au niveau de la restauration et une augmentation du nombre d'inscrits.

– Suppression de l'âge limite pour le passage du TAN.

– Demande effectuée auprès de la SCC du report de l'âge limite pour passer le CANT Bovin. Ce dossier est soutenu par Mme VAUCOULOUX auprès de la Commission troupeau de la SCC.

– Ouverture d'une classe Compétition à la Nationale d'Elevage pour permettre aux chiens évoluant au moins au niveau 1 des différentes disciplines et aux concurrents des épreuves brevet et ring du Challenge Le Lann d'être présentés le Dimanche en Conformité au Standard.

- Possibilité à tous les chiens possesseurs d'un Test de Caractère et d'une licence de mordant de passer le test complémentaire de la Nationale d'Elevage sans attendre l'obtention du CACS de celle-ci.
- Intervention auprès des annonceurs pour faire respecter les règles de publicité concernant les portées disponible.
- Placements rapides de tous les chiens à la recherche d'un nouveau maître ;
- Le Club a favorisé les inscriptions aux compétitions nationales de travail. Des représentants du Club ont été présents à chacune de ces manifestations et des récompenses ont été offertes.
- Quasi stabilisation du nombre des adhérents.
- Augmentation pour la deuxième année consécutive du nombre d'inscrits à la Nationale d'Elevage. Après 15 ans de reculs successifs de ces inscriptions.
- Accès libre aux bulletins électroniques.

Les points qui restent à améliorer :

- La récupération et la mise en ligne des résultats des épreuves de travail
- Le manque d'intérêt pour les éleveurs de la Nationale d'Elevage
- Le peu d'adhésion découverte réalisée par les éleveurs
- La baisse des participants aux différentes expositions (spéciales entre autre).

Il cède alors la parole à la trésorière qui lit le rapport financier :

« Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous.

Je vais vous faire le compte-rendu d'une année difficile mais qui s'est soldée par un très maigre bénéfice de 582,40€.

Les principaux points sur lesquels nous pouvons nous interroger, c'est tout d'abord la perte de nos adhérents. De 285 en 2015, nous sommes passés à 208 en 2016 (après contrôle les démissions sont plus importantes dans le Sud que dans le Nord).

Les éleveurs ne nous aident pas puisque cette année il n'y a pas d'éleveurs qui a inscrit ses acheteurs de chiots au club.

En positif :

- Nous avons réussi à négocier un tarif avantageux avec Cedia pour l'édition du Bulletin ainsi que pour l'envoi de celui-ci (nous profitons d'un tarif postal dégressif).
- Nous avons également une baisse significative de notre prime d'Assurance ;
- Le résultat de notre dernière NE s'est soldé par un déficit de 1257,92€ soit 1500,00€ de moins que la NE 2015.

Ce sont les principaux points qui font que cette année ne peut pas être considérée comme négative mais il faut bien admettre que le positif est très mince.

Les livres et documents comptables sont sur cette table à votre disposition ».

Ce bilan financier n'étant pas soumis à la validation d'un commissaire aux comptes, le Président et la trésorière suggèrent qu'un ou deux adhérents ayant des notions comptables puissent le vérifier.

A l'issue de la lecture de ces rapports, le président de séance a mis aux voix, conformément à l'ordre du jour :

- Rapport moral et financier : l'AG adopte la délibération à l'unanimité.
- Approbation du budget : l'AG approuve le budget à l'unanimité

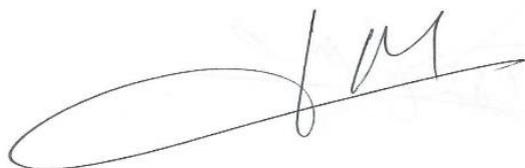
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par le Président de séance et la secrétaire de séance.

A Grésin le 27 octobre 2017

Le Président de séance

la secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, connected strokes.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. M. L.', written above a solid blue horizontal line.